

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du lundi 06 juillet 2026 à 20 heures 10
Salle du Conseil - Mairie

Etaient présent (e-s) :

Mme ARSIVAUD Audrey, Mme BERTONNIER Véronique, M. BUTEZ Kevin, Mme CALLET Sophie, M. CARPENTIER Thierry, Mme CHABOISSEAU Solène, Mme DASSONVILLE Anaïs, M. GEORGEON Alain, M. GOURBIL Laurent, M. GUILLON Christian, M. KURZAWA Thibaut, M. MAKOVEITCHOUX Yvan, Mme PINEAU Isabelle, M. RICHARD François, M. SUIRE Romain.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme DASSONVILLE Anaïs,

Président de séance : M. Thierry CARPENTIER,

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 09/06/2026
- Désignation des représentants de l'Agence d'Attractivité – SPL
- Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes pour les associations extérieures
- Maintenance annuelle du City Stade et des jeux de l'aire de loisirs (devis)
- Achat d'un défibrillateur avec coffret pour la salle des fêtes
- Convention constitutive du groupement de commande pour l'adhésion à la centrale d'achat RESAH
- Convention constitutive du groupement de commande des services de télécommunications
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 09 juin 2026

Conseil municipal du 09/06/2026

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 09 juin 2026.

VOTE : adopté à l'unanimité

Désignation des représentants de l'Agence d'Attractivité

Délibération n°2026JUIL043

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la séance du 24 juin 2025, a approuvé la cession d'actions de la SPL Agence d'Attractivité.

Il convient donc de désigner de nouveaux représentants pour l'assemblée générale et l'assemblée spéciale.

Débats : Monsieur Christian GUILLON se manifeste pour se porter volontaire afin d'être nommé représentant de l'AG et AS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- **D'approuver la candidature Monsieur Christian GUILLON,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : adopté à l'unanimité

Fixation des tarifs de la salle des fêtes (associations extérieures)

Délibération n°2026JUIL044

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est régulièrement sollicitée par des associations extérieures souhaitant utiliser la salle des fêtes pour leurs activités ;

Considérant qu'il convient de fixer une participation financière annuelle afin de prendre en compte les frais liés à l'utilisation des locaux communaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à 130 euros le montant de la participation pour les associations extérieures à la commune bénéficiant d'une mise à disposition récurrente de la salle des fêtes, à raison d'une utilisation hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- **D'approuver la participation financière annuelle d'un montant de 130 euros,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : adopté à l'unanimité

Contrôles annuels du City Stade et des jeux

Délibération n°2026JUIL045

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément au décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est tenue de veiller au maintien en bon état de fonctionnement et de sécurité des équipements mis à disposition du public.

A ce titre, il est nécessaire de confier à une entreprise spécialisée la réalisation des opérations de contrôle et de maintenance afin de garantir la conformité des jeux tous les ans et du City Stade tous les deux ans.

Monsieur le Maire a sollicité trois devis :

Entreprises	Devis H.T.
CBR CONTROLE	400.00 euros
APAVE	450.00 euros
DEKRA	569.00 euros

Débats : Thibaut KURZAWA prend la parole et précise que d'après la jurisprudence, la loi impose un entretien normal pour un usage normal. Le fait d'avoir recours à une société privée ne dédouane pas la responsabilité de la commune en cas d'accident. Cela démontrera l'attention particulière que la commune porte à l'entretien des jeux pour la sécurité des usagers.

Après étude des trois devis, le conseil municipal décide de choisir la société CBR CONTROLE pour la maintenance des jeux et du City Stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- **De valider le devis de la société CBR CONTROLE d'un montant de 400 euros H.T.,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : adopté à l'unanimité

Défibrillateur pour la salle des fêtes

Délibération n°2026JUIL046

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le défibrillateur de la salle des fêtes est hors service. Afin de garantir la présence d'un équipement opérationnel, il est proposé au conseil municipal d'examiner les deux devis sollicités qui incluent également la maintenance annuelle :

Entreprises	Devis H.T.
DEFIBTECH	1663.60 euros
France DAE	1668.00 euros

Après examen des devis, le conseil municipal décide de retenir la société France DAE en raison du coût plus avantageux des consommables ainsi que la notice bilingue qui constitue un atout facilitant l'utilisation de l'équipement.

Monsieur le maire précise que le défibrillateur a vocation à être installé à l'extérieur afin d'être accessible au public en permanence.

Le choix du prestataire pour les travaux électriques et le coût feront l'objet d'une décision ultérieure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- **De valider le devis de la société France DAE d'un montant de 1668.00 euros HT,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le marché télécom (téléphonie et internet) arrive à échéance au 31/12/2026 et qu'il convient de le renouveler.

Dans le cadre de la mutualisation des achats publics lancée par Saintes Grandes Rives l'Agglo, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention constitutive du groupement de commandes permettant à la commune d'adhérer à la centrale d'achat RESAH.

Cette centrale d'achat permet d'obtenir des économies d'échelle, des tarifs avantageux notamment avec la plateforme collaborative qui simplifie les processus d'achat et bénéficie d'une vaste gamme de produits et services.

Cette convention, annexée à la présente délibération, définit les modalités d'adhésion et de fonctionnement du dispositif ainsi que les engagements respectifs des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- **D'approuver la convention constitutive portant sur l'adhésion à la centrale d'achat RESAH, annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE : adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la convention d'adhésion à la centrale d'achat RESAH permettra le lancement de la procédure pour les services de télécommunication fixes, mobiles et internet.

De ce fait, il convient de signer une convention constitutive de groupement de commande coordonnée par Saintes Grandes Rives l'Agglo. Celle-ci sera chargée de la gestion de l'ensemble de la procédure de marché public.

Cette convention, annexée à la présente délibération, définit l'objet, les modalités et les perspectives d'économies financières ainsi que les engagements respectifs des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- **D'approuver la convention constitutive de groupement de commande portant sur les services de télécommunications fixes, mobiles et internet, annexée à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.**

VOTE : adopté à l'unanimité

Informations et questions diverses

1/ Prix départemental « ma commune, mon paysage » :

Participation à un concours pour récompenser les actions des communes qui mènent des projets pour végétaliser ou mettre en valeur leurs paysages.

La commune a candidaté à ce concours en 2025 mais n'a pas reçu de prix.

- Qui serait intéressé par ce projet d'embellissement du paysage de la commune pour 2027 ?

Le conseil municipal décide de se positionner pour candidater sur Villes et Villages Fleuris en 2027 et ne participera pas à ce prix départemental.

2/ Etude du PLUi :

1^{er} RDV le mardi 08 septembre 2026 à 16h00 en mairie avec Monsieur FAVRIAU Mathieu.

Cette séance aura pour but de présenter le plan local d'urbanisme intercommunal.

Cette rencontre sera aussi l'occasion de remettre le registre d'amendement des administrés souhaitant modifier le zonage de leur parcelle (courrier à adresser à la mairie).

3/ Climatisation école et restauration scolaire :

Face à l'urgence caniculaire, la municipalité envisage d'installer la climatisation dans les locaux de l'école et de la restauration scolaire.

EDF propose une aide de 400 euros par équipement (dossier de demande d'aide à envoyer avant le 30/09/2026). La municipalité souhaite acquérir 4 climatiseurs mobiles mais pour le moment, les professionnels sont en rupture de stock.

Le conseil municipal précise qu'une aide forfaitaire de 10 000 euros peut être financée par EDF pour des travaux d'installation (brasseurs d'air, protections solaires etc...).

En attendant, des devis sont sollicités pour l'installation de climatisation soit à l'école soit à la restauration scolaire.

4/ Plan communal de sauvegarde :

Monsieur MAKOVEITCHOUX Yvan et Monsieur SUIRE Romain ont commencé à tenir un registre des personnes vulnérables (+ de 80 ans).

Afin de recenser un maximum de personnes vulnérables, tous les membres du conseil municipal auront une habilitation.

Une fois par an, les collectivités recevront, par le biais du département des informations concernant les personnes les plus fragiles.

5/ Fête communale :

En raison des conditions climatiques, le feu d'artifice a été annulé. Une autre date doit être fixée.

Un apéritif sera offert par la municipalité et Madame PINEAU Isabelle propose de préparer 4 repas pour le groupe de musique MISTERCHATTERBOX.

Pizza Chance sera présent pour la vente de pizza et boisson.

La scène pour le groupe de musique sera montée par les employés communaux.

Une demande a été faite auprès de l'association VARZAY LOISIRS pour leur emprunter le barnum.

6/ Feux sur la commune :

Monsieur le maire déposera une plainte concernant les incendies ayant eu lieu sur la commune au mois de juillet.

7/ Réunion entre le maire, les adjoints et le personnel administratif :

Les arrêtés de délégations de Madame PINEAU Isabelle et de Monsieur RICHARD François ont été revus avec plus de précisions.

Une prochaine réunion a été fixée le vendredi 9 octobre 2026.

8/ Projet associations et communication :

Une réunion de la commission communication aura lieu le 16 juillet 2026 pour la rédaction de la prochaine gazette.

Nuit étoilée du 08 août 2026 : une soirée d'observation astronomique sera organisée par l'association « le rail étoilé » le 8 août 2026.

Le forum des associations : il aura lieu le samedi 19 septembre à partir de 14h00 dans la salle des fêtes.

Halloween : un projet de circuit est en cours d'élaboration pour la fête d'halloween.

Colis de Noël : projet d'un goûter intergénérationnel pour la remise des colis de Noël à la mi-décembre.

Prochaine fête du village : les habitants seront invités en début d'année 2027 afin de faire des propositions pour l'organisation de la fête.

9/ Route glissante :

Afin de signaler que la chaussée peut être glissante, deux panneaux seront positionnés devant l'église.

10/ Le Point A Temps Automatique (application de bitume et gravillons) :

Le PATA a commencé sur la commune, un second passage est prévu pour la fin du mois de juillet.

11/ Bache incendie (2 bâches + un poteau) :

Les travaux portant sur l'installation de bâches incendies sur la commune seront lancés prochainement.

12/ Travaux des sanitaires de l'école :

Le devis avec MMPS a été signé. La pose des cloisons est envisagée sur la fin du mois d'août, en fonction de la livraison des cabines.

13/ Compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte Charente Aval :

Les nappes phréatiques sont actuellement à un niveau correct. La prochaine réunion est prévue le 22 octobre 2026.

14/ Travaux d'assainissement rue du Couraud :

Il a été constaté des dégradations sur la voirie à la suite des travaux d'assainissement. Un courrier sera envoyé à l'entreprise pour la remise en état de la route.

15/ Informations sur Panneau Pocket :

Les Procès-verbaux du conseil municipal seront publiés sur Panneau Pocket.

Les avis de décès pourront être publiés sur cette application sous réserve de l'accord des familles.

16/ Remerciements :

Un courrier sera envoyé à l'agriculteur qui a participé activement à la limitation de la propagation des feux sur la commune.

17/ Stationnement des véhicules :

Il a été constaté à plusieurs reprises, que des stationnements abusifs de véhicules perdurent sur certains quartiers.

Après un tour de table, chaque conseiller a pu s'exprimer, Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 23h45.

Le secrétaire de séance,



Ainsi et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme
Fait à Varzay le 05 août 2026
Le Maire,



